



# BassInfos

## Agenda

05.10.2015	Sortie des aînés - inscription avant le 23 septembre (organisation : comité des fêtes)
09.10.2005	Inauguration de la salle de gym dès 18h
1 au 24 décembre	Fenêtres de l'avent (organisation : comité des fêtes)
12.12.2015	Marché de Noël (organisation : comité des fêtes)

## Sommaire

Page 1 - Editorial

Page 2 - Alpeau : eau et forêt amis pour la vie

Page 3 - Inauguration de la salle polyvalente  
Déchetterie, la Municipalité à votre écoute

Page 4 - Fenêtres de l'Avent,  
Dernière minute

Bachenards, parcourez les rubriques de ce BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie! [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

Horaires d'ouverture du bureau communal :  
- Lundi à vendredi 07h30 à 11h30  
- Lundi soir 18h30 à 19h30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

## Editorial

Comme la presse s'en est fait l'écho ces derniers mois, l'aménagement du territoire est un sujet sociétal important. Comment imagine-t-on notre urbanisation pour les 15 ans à venir !

La volonté des politiques fédérale et cantonale consiste à ne plus miter le territoire helvétique et de rassembler la population sur des agglomérations équipées en matière de transports publics. Le peuple a confirmé cette vision lors d'une votation au sujet de la Loi sur l'Aménagement du Territoire. Ces lois supérieures impliquent que la Municipalité de Bassins a entrepris les travaux d'adaptation du Plan Général d'Affectation du territoire communal ainsi que de son règlement d'application.

L'enjeu principal de ce PGA réside dans le fait que la population de Bassins ne peut pas augmenter de plus de 15% par rapport à la date du 31 décembre 2008.

Cela se traduit par une suppression des zones à bâtir non utilisées. Dans l'intérêt des citoyens, la Municipalité a proposé de supprimer les droits à bâtir des terrains appartenant à la commune dans le but de ne pas spolier les droits des privés. Il est évident que cela ne suffit pas aux yeux de la loi et que certains propriétaires sont concernés par cette réduction. Ils ont été avertis et connaissent les tenants et les aboutissants.

Une séance publique s'est déroulée au mois de juin. Une 2<sup>ème</sup> séance publique aura lieu dans le courant de l'automne. Après cette rencontre le dossier sera mis à l'enquête publique. Au terme de cette mise à l'enquête le Conseil Communal devra valider ce PGA et s'il n'y a pas d'opposition, il pourra entrer en vigueur.

Pour la plupart des propriétaires, ce PGA ne change aucunement les droits à bâtir actuels. Au contraire dans les zones à bâtir, les limitations d'unité de logement seront allégées. Autre exemple, la surface minimale pour construire ou transformer passera de 1000 à 700 m<sup>2</sup>.

Nous reviendrons en temps utile sur le déroulement de ce processus de PGA.



## Offre d'emploi : secrétaire du conseil communal

Le conseil communal recherche son (sa) secrétaire !

Si vous possédez de l'aisance dans la rédaction et que vous êtes motivé(e) par ce type de poste, merci de prendre contact avec le bureau communal qui vous mettra en relation avec le Président du Conseil.

## Alpeau : Eau et forêt amis pour la vie

A Bassins, l'eau n'est pas pompée du lac, elle ne subit pas de traitement au chlore, ni aux UV, ... L'eau potable qui coule de nos robinets par la seule force de la gravitation ne nécessite aucun traitement. Ceci est possible grâce aux vertus du filtrage passif du sol des forêts. Le projet franco-suisse **Alpeau** est entièrement dédié à la préservation de ce bien inestimable.

Comment cela fonctionne-t-il ? L'eau de pluie chargée en substances (inoffensives ou polluantes) durant son séjour dans l'atmosphère est épurée dans le sol forestier. Les substances sont décomposées, reprises par la végétation ou stockées dans le sol. Ainsi fonctionne l'action purificatrice des forêts (voir schéma).

Si le sol de nos forêts n'est pas protégé et entretenu avec soin, la qualité de notre eau risque de se dégrader : infection (bactéries, parasites, virus), toxicité due aux polluants, turbidité (particules dans l'eau). Préserver le rôle de protection

passive de la forêt implique des mesures autant législatives que concrètes en terme de pratique d'exploitation.

Dans le cadre du projet Alpeau, des chercheurs, gestionnaires des forêts et de l'eau unissent leurs efforts au quotidien pour préserver la qualité de l'eau potable forestière dans le contexte montagnard de l'arc lémanique. Cela se traduit par l'amélioration de la coordination entre les acteurs eau-forêt et par une liste de mesures pour préserver cet écosystème (voir encart).

Ces dernières décennies, les revenus du bois n'ont cessé de chuter : matériaux alternatifs, autres sources d'énergie, faiblesse de l'Euro, concurrence internationale, etc. Si bien

qu'aujourd'hui les seuls revenus issus du bois ne suffisent plus à financer les mesures de préservation du sol des forêts. Avec plus de 1200 ha de forêt, Bassins est au cœur de cette problématique. Afin d'assurer un financement pérenne et préserver de manière durable le sol de nos forêts, la

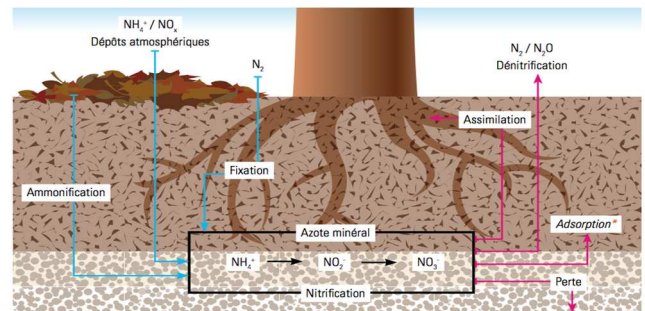


Schéma : Action filtrante du sol des forêts

### Mesures édictées par Alpeau

- Favoriser un couvert forestier continu dans l'espace et dans le temps pour éviter qu'une surface boisée se retrouve mise à nu brutalement.
- Eviter les monocultures, favoriser les essences indigènes notamment les feuillus pour assurer la qualité du sol (absorption, acidité, ...).
- Eviter de travailler par temps de pluie, utiliser des huiles biodégradables, stockage des véhicules en dehors des périmètres de captage.
- Utiliser des techniques de débardage adéquates dans les zones de vulnérabilité : câble-mat, à cheval.

### Le saviez-vous ?

Le cadre réglementaire de protection définit 4 zones :

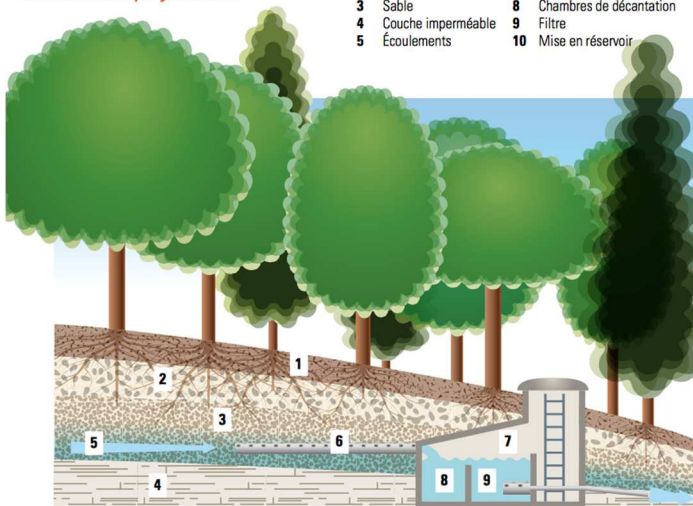
- Zone 1: la plus proche de la zone de captage. Dans cette zone seuls sont autorisés les travaux de construction et les activités servant à l'approvisionnement de l'eau. Le bétail ne sera donc pas présent.
- Zone 2: zone de protection dont la durée d'écoulement des eaux souterraines est de 10 jours et 100 m au minimum. Il y est interdit de traiter des piles de bois et de construire de la desserte ou des installations de loisirs.
- Zone 3 : zone tampon autour de la zone 2 de telle que l'on dispose de suffisamment de temps et d'espace pour prendre les mesures en cas d'accident. Il y est interdit de traiter les piles de bois.
- ZU : zone où se reforme, à l'étiage, 90% des eaux ; peut recouvrir tout le bassin de captage. On y respecte le principe de précaution relatif à la non-pollution.

La carte interactive <http://www.geoplanet.vd.ch> (→ thèmes → eaux et sites pollués) recense les zones de protection des eaux.

“ Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.”

Antoine de Saint-Exupéry

### Schéma d'un captage forestier



## Inauguration de la salle polyvalente

Elle est là, elle est magnifique ! Réalisée avec le bois de nos forêts et construite par des entreprises de la région le projet était pour le moins ambitieux. Après les efforts, l'heure est à la célébration.

Au programme des festivités : du cinéma avec la projection du film « les merveilles », Grand prix du Festival de Cannes 2014. Pour l'inauguration, nous accueillons le cinéma itinérant Roadmovie lors de sa tournée nationale automnale. Roadmovie est une association à but non lucratif soutenue par la Confédération, les cantons et plusieurs soutiens publics et privés pour offrir un cinéma d'un jour aux écoliers et habitants des communes ne possédant pas de cinéma.



**Vous êtes tous invités le vendredi 9 octobre à 18h dans la salle polyvalente**

Les plus petits auront auparavant eu l'occasion de décorer la salle sur le thème du cinéma et auront visionné la projection d'un film d'animation dans l'après-midi. Pour les bachenards, le programme est le suivant :

- 18h : Partie officielle avec la présence de la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon  
Intermèdes musicaux par Jean-Lou Tréboux (talentueux vibraphoniste qui a vécu à Bassins)  
Apéritif dinatoire
- 20h : Diffusion du film d'Alice Rohrwacher « les merveilles » sortie en février 2015
- 21h : Entracte avec buvette
- 22h : discussion avec un invité en lien avec le film



### Les merveilles – Film italien de 2015 - drame

Dans un village en Ombrie, c'est la fin de l'été. Gelsomina vit avec ses parents et ses trois jeunes sœurs, dans une ferme délabrée où ils produisent du miel. Volontairement tenues à distance du monde par leur père, qui en prédit la fin proche et prône un rapport privilégié à la nature, les filles grandissent en marge. Pourtant, les règles strictes qui tiennent la famille ensemble vont être mises à mal par l'arrivée de Martin, un jeune délinquant accueilli dans le cadre d'un programme de réinsertion, et par le tournage du « Village des merveilles », un jeu télévisé qui envahit la région.

## Déchetterie- la Municipalité à votre écoute

Serait-il possible d'ouvrir plus tôt le samedi matin ? Pour mieux répondre à vos attentes, nous avons élargi l'horaire de la zone libre du samedi matin et programmé l'ouverture dès 7h00. Voir tableau ci-après.

Puis-je déposer mes cannettes et boîtes de conserve en semaine ? Oui, du lundi au samedi « gratuitement » dans des containers dédiés.

Puis-je déposer le compost ménager en semaine ? Oui, du lundi au samedi « gratuitement » dans le point de collecte prévu.

Je suis une entreprise, puis-je déposer mes déchets administratifs (papier, carton d'emballage, PET, ...) ? Oui et « gratuitement ». Seuls les déchets générés par l'activité de l'entreprise ne sont pas admis (ex : bois, ferraille, ...).

Pourquoi dois-je payer une taxe pour les déchets verts (branches, gazon) ?  
L'élimination des déchets verts concerne une minorité de la population (moins de 30%) et par souci d'équité il ne serait pas juste qu'un habitant en appartement sans jardin paie l'élimination des déchets des propriétaires de jardin.

Pourquoi dois-je dorénavant mettre les plastiques aux ordures ménagères ?  
Les plastiques sont incinérés comme les ordures ménagères et coûtent les mêmes frais d'élimination. Il est cependant possible de rapporter les plastiques dans certaines chaînes de distribution comme la Coop ou la Migros.

Qui est la personne en charge de la déchetterie le samedi ? La Municipalité a mandaté la société Birchler Récupération SARL pour assurer la gestion de la déchetterie.

Puis-je déposer mes branches, gazon, bois, métal ou encombrants un autre jour que le samedi ? Oui, vous pouvez par le biais du site Internet ou simplement en téléphonant au bureau communal, demander une ouverture spéciale les mardis ou jeudis. L'ouverture se fait dès qu'il y a trois inscrits.

	Zone libre (1)		Zone restreinte (2)
	Eté	Hiver	
<b>Lundi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Mardi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Mercredi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Jeudi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Vendredi</b>	06h00-12h00 13h00-19h00	06h00-12h00 13h00-18h00	Fermé
<b>Samedi</b>	07h00-12h00 13h00-17h00	07h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-16h00
<b>Dimanche</b>	Fermé	Fermé	Fermé

(1) Dépose des OM, compost ménager, pet, papier, carton, verre, boîte de conserve, cannettes, capsules de café, textile ...

(2) Dépose du bois, métaux, compost et encombrants. **Encombrants uniquement le premier samedi de chaque mois.**

## Fenêtres de l'Avent 2015

Cette année encore, le comité des fêtes vous propose d'organiser les fenêtres de l'Avent.

### Comment ça marche?



Si vous avez envie (seul ou par quartier, sous forme de buffet canadien) de faire connaissance avec les autres habitants de Bassins un soir du mois de décembre en leur offrant le verre de l'amitié, vous pouvez choisir une date sur la liste déposée à la boulangerie dès le mois d'octobre jusqu'à début novembre 2015. Cette liste sera ensuite publiée dans le BassInfos.

Vous n'êtes pas obligés de recevoir les gens dans votre salon mais plutôt dehors, soit dans votre garage / couvert à voitures ou autre endroit que vous choisirez (à spécifier lors de votre inscription).

Soyez nombreux à « ouvrir une porte » en attendant Noël

## Dernière minute

**Cours d'Aquagym**  
Jusqu'au 14 septembre  
Lundi 13 :45 (à Bassins dans piscine privée)

**Nordic Walking**  
Technique Nordic Walking cours (semi-)privé sur demande qui vous permettra de partir tout seul ou intégrer un cours en pratiquant la bonne technique.  
Contact : Beatriz 079'547'33'28

**ZUMBA fitness**  
**PERDEZ VOS KILOS ET NON VOTRE SOURIRE**  
LAISSEZ LA MUSIQUE VOUS EMPORTER ET AMUSEZ-VOUS POUR RETROUVER LA LIGNE  
POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS CONTACTEZ VOTRE INSTRUCTEUR ZUMBA® CERTIFIÉ:  
Beatriz : 079 547 33 28  
beatanari@gmail.com  
English/German/Italian/Spanish - speaking too !  
**ZUMBA**  
Lundi à 19h : Luins - Salle communale  
Mardi à 9h : Le Vaud - Salle des Combles  
Mardi à 18h45 : Luins - Salle communale  
Vendredi à 9h : Gland - Grand Rue 36  
**ZUMBA GOLD**  
Vendredi à 10h : Gland - Grand Rue 36  
COURS D'ESSAI GRATUIT !!  
JOIN THE party

### GYM DAMES BASSINS - LE VAUD

La gym dames de Bassins-Le Vaud vous propose tous les mercredis à 20h à la salle de gym de Le Vaud :

de septembre à décembre : yoga  
de janvier à mars : gym tonic (step, abdo-fessiers)  
d'avril à juin : Aroha  
Prix à l'année : frs. 200.--

Venez donc nous rejoindre les mercredis, on vous attend !!

Contact :  
Mme Liliane Treboux  
079 823 49 72